

# Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges

6, rue Gaston Lauriau 93 513 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 56 93 22 44 – Fax : 01 56 93 22 42

Communiqué du 19 janvier 2010

## Conséquence de la masterisation : Les personnels néotitulaires et titulaires interdits de mutation sur poste fixe !

La masterisation des concours et les profonds changements dans le recrutement des nouveaux enseignants ont des conséquences sur l'ensemble des personnels.

### Plus de mouvement pour les titulaires !

Les futurs lauréats des concours 2010 (plus de 8500, même si ce nombre est en baisse continue depuis des années) ne seront plus stagiaires à l'IUFM (qui disparaît) mais affectés sur des postes fixes en établissements comme le confirme une récente note de cadrage ministérielle.

Les rectorats vont donc bloquer les supports pour ces stagiaires, de fait en situation, avant le mouvement. Ce qui signifie, au minimum 8500 postes retirés des différents mouvements intra-académiques. Plus en réalité, puisque les rectorats ne sachant pas avec précision combien ils auront de stagiaires dans les différentes disciplines, auront tendance à prévoir « large ». De surcroît les consignes ministérielles sont claires. Ce sont les meilleurs postes qu'il faut réserver à ces lauréats : « *Vous éviterez les établissements les plus difficiles, notamment ceux situés en Réseau Ambition Réussite, et ceux qui sont les plus isolés et éloignés des lieux de formation.* »

Dans la pratique, vu le volume de postes qui passent au mouvement chaque année et le nombre de postes au concours, dans les  $\frac{3}{4}$  des académies, dans au moins la moitié des disciplines, peut-être la totalité dans certaines académies, les « entrants » n'auront aucune possibilité d'obtenir un poste fixe « correct ».

Les titulaires à fort barème qui obtiennent cette année leur mutation inter-académique, affectés sur une ZR périphérique ou un poste « difficile » ? Inéluctable. C'est l'exercice d'un de nos droits essentiels de fonctionnaire d'Etat (article 60 du statut), le droit à mutation qui est bafoué !

Dans ces conditions la note de service « mutations » (BO n°10 du 5 novembre 2009) apparaît comme une véritable provocation ! « *Une attention particulière doit être portée à la situation des néo-titulaires qui reçoivent une première affectation... Celle-ci doit être protégée... pour éviter les postes les plus difficiles... Les néo-titulaires affectés... en établissements peu exposés ...* ». Alors qu'il ne restera pour les néo-titulaires que ces postes « à éviter » !

Les futurs lauréats 2010, ne sont pas mieux lotis. N'étant pas titulaires de ce « bon » poste, l'an prochain ils passeront au mouvement et se retrouveront dans la même situation que les stagiaires iufm 2009, néo-titulaires 2010/2011.

### Formation au rabais des stagiaires, désorganisation des établissements !

La formation envisagée par la note de cadrage est pour le moins hasardeuse et se déroulera dans des conditions plus que contestables, avec une nouveauté : le compagnonnage, « *assuré par les tuteurs, qui se déroulera tout au long de l'année scolaire. Accompagnement étroit et fort en début d'année scolaire (mois de septembre et octobre) et plus souple par la suite ; Le tuteur assistera le stagiaire au sein et hors de la classe. Au second trimestre, des périodes de formation groupées et/ou lissées (1 jour ou une demi-journée par semaine),... qui devront faire l'objet d'un remplacement dans les classes du stagiaire ; remplacement que vous vous appliquerez à diversifier (titulaires de zone de remplacement, contractuels, étudiants de deuxième année de master)* ».

On voudrait désorganiser les enseignements que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Le ministre l'avoue : les étudiants en master 2 remplaceront bien les enseignants, seuls ! Avec un tel système, dans

**une même classe pourront se succéder un stagiaire sans formation, un professeur titulaire, un étudiant, à nouveau le stagiaire, un contractuel, un TZR.... Inacceptable !**

Réforme des lycées, des EPLE, DGH systématiquement à la baisse, conditions de travail détériorées, suppressions de postes, mesures de cartes scolaires, compléments de service par milliers, manque de personnels...

La masterisation montre son véritable visage : utilisation des stagiaires comme potentiel enseignant, désorganisation des établissements, formation au rabais, suppression de fait du droit à mutation...

**Il y a urgence : Retrait de la masterisation et de ses décrets d'application. Retour à la formation antérieure pour les stagiaires. Respect du droit à mutation. Retrait de la réforme des lycées et des EPLE. Création des postes nécessaires à la restauration de conditions de travail décentes.**